



Prix commémoratif Philip A. Novikoff

Directives de mise en nomination

Introduction

Ce prix a été créé en 1988 par Hilda Novikoff en hommage à son défunt mari, Philip A. Novikoff, membre fondateur et ancien administrateur de la Société canadienne des relations publiques. Ce prix, considéré comme le plus prestigieux décerné par la Société, consiste en un parchemin encadré et une bourse de 1 500 \$. Le prix est présenté annuellement, quand une candidature est jugée adéquate par le jury.

N'importe quel membre agréé de la Société peut présenter une mise en nomination en vue de ce prix. Chaque mise en nomination doit être appuyée par trois autres membres agréés de la Société.

La personne mise en nomination doit, selon les juges, avoir fait progresser la stature de la profession des relations publiques au Canada. Ce prix est destiné à souligner l'ensemble des contributions plutôt que des réalisations isolées, fussent-elles exceptionnelles, de la personne en nomination.

Documentation

Veillez joindre la documentation suivante en appui à la contribution de la personne en nomination envers l'avancement de la profession des relations publiques au Canada :

1. Le formulaire de mise en nomination à un Grand prix spécifique au Prix commémoratif Philip A. Novikoff
2. Un essai de 2 000 à 3,000 mots (selon le logiciel de traitement de texte) démontrant, au fil des ans,
 - a) L'excellence professionnelle dans la pratique des relations publiques
 - b) La contribution à la Société canadienne des relations publiques et à l'avancement de la profession des relations publiques au Canada.
 - c) Le service à la communauté en général au fil des ans

Les réalisations de chacun de ces points doivent être documentées par des descriptions détaillées d'activités, d'événements, de citations et d'autres formes de reconnaissance reçues par la personne en nomination. Ajoutez-y des mentions de la façon dont la personne en nomination a servi d'exemple à suivre pour les professionnels moins expérimentés. Veuillez respecter le nombre de mots prescrit.

3. Trois lettres d'une page ou deux en appui à la personne en nomination, indiquant des réalisations détaillées reliées ou vécues par l'auteur de la lettre. Ces lettres n'ont pas besoin de provenir d'une des quatre personnes à l'origine de la mise en nomination, ni même de membres de la SCRP. L'information en appui provenant de clients, de collègues ou d'autres personnes connaissant bien la personne en nomination sont les bienvenues.

Les réalisations accomplies au fil des ans, soit au cours d'une période significativement longue, sont celles que recherchent les juges du Prix Philip A. Novikoff. Le lauréat doit donc être un professionnel de longue date possédant une expérience considérable.

